

La mésentente entre Coil et Alucoat Conversion passera par la justice

Manifestement, les échanges de vues qui ont eu lieu lors de l'assemblée ordinaire (AG) du groupe Coil le 4 juin dernier, n'ont pas été en mesure de satisfaire son actionnaire minoritaire espagnol Alucoat Conversion, filiale du groupe Aliberico.

Cette société, qui détient un part de 10% au capital de l'anodiseur d'aluminium Coil, critique vivement le montant des rémunérations du management de la firme belge, qu'elle juge disproportionné au regard du cours de Bourse décroissant et de la perte nette enregistrée en 2007.

Ce à quoi le patron de Coil, Tim Hutton, avait répondu lors de l'assemblée qu'il s'interrogeait sur la pertinence d'une participation d'Alucoat dans Coil, «si l'entreprise était si mauvaise».

Le face à face s'est soldé par un refus, de la part d'Aliberico, d'approuver les comptes de Coil et d'accorder la décharge au conseil de la firme.

La société espagnole était représentée à l'assemblée par son avocat, Mischaël Modrikamen, qui s'est taillé une réputation dans la défense des actionnaires minoritaires. Modrikamen avait clairement laissé entendre que si toutes les réponses n'étaient pas apportées à

l'assemblée, une nouvelle AG serait convoquée par voie judiciaire.

Une nouvelle étape vient maintenant d'être franchie, nous annonçons un communiqué de l'avocat du groupe Aliberico.

Celui-ci a mandaté Me Modrikamen en vue d'introduire une action en justice devant le tribunal de commerce de Bruxelles à l'encontre de Coil. «Cette action vise à la nomination d'un expert-vérificateur», est-il souligné.

L'affaire a été introduite le 2 octobre devant le tribunal et a été remise au

20 novembre prochain.

L'expert-vérificateur aura pour mission d'examiner le niveau de rémunération des dirigeants de Coil. Il examinera aussi la raison pour laquelle les actions souscrites par le management en 1998 n'ont toujours pas été entièrement libérées, alors que la société a dû, entre-temps, faire appel à plusieurs reprises au marché des capitaux, est-il souligné dans le communiqué publié par Modrikamen.

Il sera encore question de deux autres points: l'opportunité de ventes

directes d'aluminium anodisé aux clients finaux, qui entrent en concurrence avec les clients de Coil, et l'ouverture, sans aucun budget, d'un siège à Paris.

RÉTROACTES

On le voit, loin de se calmer, les tensions entre l'actionnaire minoritaire et les dirigeants de Coil ne cessent de s'amplifier.

Il est vrai qu'entre les deux sociétés, les rapport n'ont jamais été particulièrement cordiaux.

Fin 2006, le groupe espagnol avait débarqué sans crier gare dans le capital de la société belge.

Toutefois, aucun contact formel entre les deux rivaux n'avait jamais été établi. Coil a vu donc apparaître cet actionnaire avec ses 10%.

La société espagnole aurait songé à la possibilité de concrétiser des synergies entre les deux entreprises, actives dans le même métier. L'idée n'a jamais fait l'objet d'une concrétisation.

Fin 2006, Alucoat Conversion avait même signalé qu'il était susceptible de réaliser de nouvelles opérations d'achat de titres Coil, n'excluant pas une prise de contrôle dans un délai de 12 mois.

Une nouvelle fois, ces intentions n'ont été suivies d'aucune décision. ◇



Me Mischaël Modrikamen, mandaté par Aliberico (maison mère d'Alucoat Conversion), veut obtenir la nomination d'un expert-vérificateur chez Coil.

Photo: Jerry De Brie